



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

manuels et fournitures

Question écrite n° 19723

Texte de la question

M. François Cornut-Gentile attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur les manuels scolaires. La concentration économique actuellement en cours entre les différents éditeurs de livres scolaires suscite de nombreuses inquiétudes parmi les élus locaux, chargés de financer l'acquisition des manuels pour les établissements scolaires. L'existence d'un oligopole de l'édition scolaire peut être en effet le préalable à une augmentation du prix de vente des manuels. Cette hausse serait particulièrement dommageable dans les petites écoles primaires rurales dont les financeurs sont des communes à budget restreint. Or, il est inconcevable de remplacer totalement le livre par d'autres outils de communication dans le cadre de l'enseignement scolaire. Aussi, compte tenu des enjeux éducatifs et financiers, il lui demande d'indiquer les mesures prises par son ministère pour préserver le système éducatif des conséquences néfastes de la concentration économique en cours de réalisation entre les éditeurs de livres scolaires.

Texte de la réponse

L'Etat prend en charge l'achat des manuels scolaires qui sont prêtés gratuitement aux élèves scolarisés dans les collèges ou dans les structures correspondant aux classes de collège mises en place dans d'autres types d'établissements, comme les lycées professionnels. Cette charge incombe, dans les écoles primaires, aux municipalités et, dans les lycées, aux familles. Certains conseils régionaux ont cependant mis en place des dispositifs d'aide aux familles ou de financement direct des manuels scolaires. Les manuels scolaires sont sélectionnés par les équipes enseignantes, à qui il revient de vérifier leur adéquation aux programmes scolaires officiels mais également d'évaluer la qualité de leur contenu (littéraire, historique, scientifique....) et des activités et exercices proposés, en lien avec la pédagogie qu'ils souhaitent mettre en oeuvre dans la classe. La qualité générale de l'ouvrage, la richesse de la langue employée, mais aussi celle de l'iconographie, la présence de prolongements multimédias (notamment en ce qui concerne l'enseignement des langues vivantes) entrent également en ligne de compte. L'industrie du manuel scolaire est, en France, très riche. L'identité des maisons d'édition et la diversité des propositions restent forte, malgré un processus de concentration qui n'est pas récent. Les éditeurs ont à coeur de proposer une offre éditoriale large, qui corresponde à la diversité des pratiques des enseignants. Ils veillent à proposer des ouvrages à un coût raisonnable, permettant le renouvellement des collections. Plusieurs études ont ainsi été réalisées par le Syndicat national de l'édition sur les moyens consacrés par l'Etat et les différentes collectivités territoriales à l'acquisition de documents pédagogiques non spécifiques (par exemple, les dictionnaires et encyclopédies), de manuels scolaires et d'ouvrages de littérature (notamment de littérature de jeunesse à l'école primaire). Le ministère en charge de l'éducation nationale a établi depuis de nombreuses années des contacts fréquents avec les éditeurs, notamment pour assurer une bonne compréhension des nouvelles orientations contenues dans les programmes. Il veille, dans ces contacts, à assurer une égale information des différentes maisons d'édition, regroupées au sein de structures plus vastes ou indépendantes. Il promeut la diversité éditoriale. Il reste attentif aux évolutions économiques de ce secteur d'activités.

Données clés

Auteur : [M. François Cornut-Gentile](#)

Circonscription : Haute-Marne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19723

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 juin 2003, page 4405

Réponse publiée le : 25 août 2003, page 6715